

Announcements

Comité de résolutions: le 26 mai 2017

Déclaration du Réseau des bibliothèques de prison sur le droit de lire :

Attendu que le mandat de l'APLA inclut la coopération avec les associations de bibliothèques et autres organismes sur des sujets d'intérêt commun ;

Attendu que la déclaration du Réseau des bibliothèques de prison sur le droit de lire affirme clairement la valeur des bibliothèques et de l'accès aux ressources d'information dans les établissements correctionnels :

Qu'il soit résolu que l'APLA appuie la déclaration du Réseau des bibliothèques de prison sur le droit de lire.

Proposée par : Suzanne van den Hoogen

Signature : _____

Appuyée par : Laurinda Matheson

Signature : _____

Code de conduite pour les événements de l'APLA :

Attendu que l'APLA organise annuellement un congrès et plusieurs réunions, et qu'elle peut organiser ou commanditer d'autres événements ;

Attendu que l'APLA souhaite créer un forum équitable, juste et respectueux afin de mener ses activités et d'offrir des occasions pour le développement professionnel, pour socialiser et pour discuter ;

Attendu que l'APLA ne tolère pas le harcèlement, la discrimination ou les comportements irrespectueux envers ses membres ou ses invités lors des événements susmentionnés :

Qu'il soit résolu que l'APLA adopte le code de conduite pour les événements approuvé par le comité exécutif de l'APLA, ainsi que par le comité organisateur du congrès de 2017.

Proposée par : Suzanne van den Hoogen

Signature : _____

Appuyée par : Carolyn DeLorey

Signature : _____

Résolution d'appréciation et de reconnaissance :

Qu'il soit résolu que l'APLA exprime son appréciation aux membres du comité organisateur du congrès de Charlottetown, aux conférenciers, aux exposants ainsi qu'à tous ceux et celles qui ont contribué au succès du congrès de l'APLA 2017.

Proposée par : Suzanne van den Hoogen

Signature : _____

Appuyée par : Laurinda Matheson

Signature : _____

Rapport sur la vérité et réconciliation de la FCAB-CFLA :

Attendu que l'APLA reconnaît que l'accès à la connaissance et aux matériaux culturels autochtones dépend de la décolonisation des bibliothèques, des institutions de mémoire culturelle et de leurs services ;

Attendu que le [rapport et les recommandations du Comité de vérité et réconciliation](#) de la Fédération canadienne des associations de bibliothèques (FCAB-CFLA) sont maintenant disponibles :

Qu'il soit résolu que l'APLA appuie les 10 recommandations proposées dans le rapport et les recommandations du Comité de vérité et de réconciliation :

1. Étant donné que la portée de la FCAB-CFLA est nationale et qu'elle peut influencer sur des politiques nationales et internationales concernant des questions importantes, nous lui demandons de créer un comité permanent sur les questions autochtones qui utilisera le cadre à roue médicinale élaboré par le Comité de vérité et réconciliation (VR) ;

2. Le Comité de VR appuie et approuve l'Énoncé de position sur les services de bibliothèque et de littératie pour les peuples autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) du Canada adopté par la FCAB-CFLA.

3. Le Comité encourage les bibliothèques, les archives et les institutions de mémoire culturelle à mettre en œuvre les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, dont plusieurs ont une incidence directe sur les bibliothèques et les archives et sont classés comme prioritaires dans le présent rapport. Elle les invite également à produire un rapport d'étape annuel afin de suivre l'avancement de la mise en œuvre.

4. Il faudrait assurer l'accessibilité à l'avenir en rappelant continuellement aux parties prenantes que tout matériel produit et toute programmation prévue doivent être accessibles à tous les Canadiens. Le CAÉB (Centre d'accès équitable aux bibliothèques) et le NNELS (Réseau national de services de bibliothèque équitables) sont bien placés pour appuyer les efforts dans ce sens.

5. Il faudrait décoloniser l'accès et la classification en remédiant aux distorsions structurelles des schémas actuels d'organisation du savoir et de recherche documentaire, hérités du colonialisme, pour intégrer les épistémologies autochtones dans les pratiques de catalogage et la gestion du savoir.

6. Il faudrait décoloniser les bibliothèques et l'espace en reconnaissant et en soutenant les cultures, les langues et les connaissances autochtones par plusieurs moyens : organisation de l'espace, décoration intérieure, signalétique, installations artistiques, reconnaissances de la réalité géographique de territoires traditionnels spécifiques et programmation publique réalisée en collaboration avec des intervenants autochtones.

7. Il faudrait accroître les possibilités pour les bibliothécaires, les archivistes et les professionnels de l'information autochtones ainsi qu'inclure les épistémologies autochtones dans la profession de bibliothécaire et d'archiviste au Canada par plusieurs moyens : pédagogie culturellement appropriée, pratiques de recrutement, formation professionnelle et continue et formation interculturelle en collaboration avec des intervenants et des partenaires autochtones locaux.

8. Le Comité recommande la mise en œuvre de protocoles et d'accords de protection du savoir autochtone avec des groupes autochtones locaux ou autres ayant des possessions dans des bibliothèques, des archives ou des institutions de mémoire culturelle, afin de respecter le concept de droit d'auteur en matière d'histoire et d'héritage autochtones, dont les éléments consistent souvent, mais pas uniquement, en traditions orales, chants, danses, contes, anecdotes, toponymes, noms héréditaires et d'autres formes de savoir autochtone. Le Comité recommande que la FCAB-CFLA participe activement à la réforme de la *Loi sur le droit d'auteur* afin qu'y soit incluse la protection des connaissances et des langues autochtones tout en appelant à des modifications qui incluraient le savoir traditionnel, conformément aux recommandations du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) (<http://www.wipo.int/tk/fr/igc/index.html>). Nous nous associons à la Commission de vérité et réconciliation pour demander à Bibliothèque et Archives Canada d'appliquer l'appel à l'action n° 69 (annexe D) de la Commission de vérité et réconciliation en mettant en œuvre de façon intégrale la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf et l'Ensemble de principes actualisé pour la protection et la promotion des droits de l'homme par la lutte contre l'impunité (2005), plus connu sous le nom Principes de Joinet/Orentlicher <http://www.derechos.org/nizkor/doc/joinetf.html#a1> ;

9. Il faudrait créer une base de données en ligne de « documents vivants » qui présenteraient les pratiques exemplaires en matière de services aux autochtones dans les bibliothèques, les archives et les institutions de mémoire culturelle. Cette base de données servira fondamentalement à diffuser ces pratiques exemplaires et, en tant que « document vivant », elle devra être mise à jour trimestriellement, de préférence, ou semestriellement.

10. Il faudrait tenir à jour une base de données des organisations ou groupes autochtones engagés dans la préservation de la mémoire culturelle — notamment des bibliothèques, des archives, des organismes de préservation des langues ou de l'histoire culturelle et des musées — afin de nouer des relations avec ces groupes. Il faudrait appuyer le développement d'une association autochtone de bibliothèques, d'archives et d'institutions de mémoire culturelle et soutenir le principe d'Association nationale des bibliothèques autochtones (ANBA) et son intention annoncée de développer les bibliothèques publiques de Premières Nations dans les réserves.

Proposée par : Trina O'Brien Leggott

Signature : _____

Appuyée par :

Signature : _____